

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	5 mars 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	5 mars 2019	En exercice : 50 Présents : 42 Votants : 48

Séance du lundi 11 mars 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 11 mars deux mille dix-neuf à vingt heures, dans les salons de l'hôtel de ville (au 1er étage) à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoît HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Patrick LEMAISTRE, procuration à Mme Catherine DECUYPER
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Bernard MORAINÉ
M. Jean PARMENTIER, procuration à M. Benoît HERR
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
Mme Sylvie BLANC
M. Alain PETER



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Modification et actualisation de l'état du personnel au 15/03/2019

RH/2019/15	Conseil communautaire du 11 mars 2019
------------	--

Objet : Modification et actualisation de l'état du personnel au 15/03/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-4-1,

Considérant que certains agents titulaires peuvent être promus au grade supérieur dans le cadre des avancements de grade pour l'année 2019 ;

Considérant la nomination d'un agent au grade d'adjoint administratif titulaire, qui depuis le 1^{er} janvier 2016 est positionné sur un emploi permanent d'agent contractuel au même grade au sein du service des ressources humaines ;

Considérant que le tableau des effectifs doit être mis à jour comme suit, à compter du 1^{er} avril 2019,

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2019 - CCJ

GRADES	Situation antérieure au 01/01/2019		Nouvelle situation Au 15/03/2019	
	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes ouverts	Postes pourvus
<u>AGENTS TITULAIRES</u>				
<u>Filière administrative</u>				
• Directrice Général de Services (emploi fonctionnel)	1	1*	1	1*
• Attaché Territorial Principal	3	2	3	2
• Attaché Territorial	3	3	3	3
• Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1	1
• Rédacteur	2	2	2	2
• Adjoint Administratif PL 1 ^{ère} classe	4	3	4	4
• Adjoint Administratif PL 2 ^{ème} classe	2	1	2	0
• Adjoint Administratif	6	5	6	6
<u>Filière technique</u>				
• Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	2	2
• Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
• Technicien	1	0	1	0
• Agent de Maîtrise principal	1	1	1	1
• Adjoint Technique PI de 1 ^{ère} classe	1	1	1	1
• Adjoint Technique PI de 2 ^{ème} classe	4	4	5	5
• Adjoint Technique	10	9	10	8
<u>Filière sportive</u>				
• Educateur A.P.S 1 ^{ère} classe	3	3	3	3
• Educateur A.P.S	1	1	1	1
<u>Total des effectifs agents titulaires</u>		39		40
<u>AGENTS CONTRACTUELS</u>				
<u>Filière administrative</u>				
• Catégorie A	4	3	4	3
• Catégorie B	1	1	1	1
• Catégorie C	4	4	3	3
<u>Filière technique</u>				
• Catégorie A	1	1	2	1
• Catégorie C	4	3	4	3
<u>Filière sportive</u>				
• Catégorie B	2	2	2	2
<u>Total des effectifs agents contractuels</u>		14		13
Total Général des effectifs		53		53

* Le fonctionnaire détaché sur l'emploi fonctionnel, a une double carrière, d'où la nécessité de conserver le poste d'attaché principal territorial.

Considérant la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires du 4 mars 2019,

Vu l'exposé de la vice-Présidente,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les modifications précitées,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à nommer les agents sur les postes concernés.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2019 de la Communauté de Communes du Jovinien,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce tableau des effectifs.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Date de réception
par la Sous-préfecture : 27 MARS 2019

Date de publication : 27 MARS 2019